

**CIRCULAIRE RELATIVE AUX DOCUMENTS A PRODUIRE POUR LE DEPOT D'UN ACTE DE  
SOCIÉTÉ, D'ASBL OU DE FONDATION**

Vous souhaitez déposer un acte pour une société ou une association en vue de sa publication au Moniteur belge<sup>1</sup> ? Pour garantir les entreprises contre la fraude, il vous sera demandé ce qui suit :

1. La personne qui souhaite faire publier un acte, remplit une attestation avec ses coordonnées d'identité, certifiées par la production en original de sa pièce d'identité et le dépôt d'une copie de celle-ci ;
2. Le déposant produit une copie conforme<sup>2</sup> du procès-verbal de conseil d'administration ou d'assemblée générale qui – en vertu de la loi ou des statuts de la société ou de l'association – a acté la décision à publier au Moniteur ;
3. **Pour les sociétés uniquement** -> en cas de changement d'administrateur ou de gérant, le déposant produit :
  - une copie recto-verso de la carte d'identité de l'administrateur ou du gérant qui démissionne ou est démissionné ; si ce document ne peut être produit, il y a lieu d'en expliquer **par écrit** la raison (administrateur révoqué,...),
  - une copie recto-verso de la carte d'identité de l'administrateur ou du gérant qui est nommé.

Veuillez joindre 1 enveloppe timbrée avec vos coordonnées pour le retour de votre exemplaire. PAS D'ENVELOPPE = PAS DE RETOUR

Toute observation concernant ces instructions peut-être adressée à Mr le président du tribunal à l'adresse mail suivante : [jean-philippe.lebeau@just.fgov.be](mailto:jean-philippe.lebeau@just.fgov.be)

**Jean-Philippe LEBEAU**

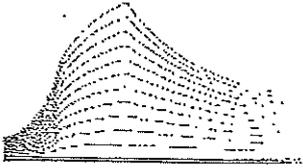
Président

Tribunal de l'entreprise du Hainaut

<sup>1</sup> La matière du dépôt des actes au greffe des sociétés et associations est régie par l'arrêté royal du 29 avril 2019 'portant exécution du CSA', articles 1:7 et 1:9, §§1, 2 et 3, al. 2, et 1:10 (Moniteur du 30.04.2019).

<sup>2</sup> La copie « conforme » est une copie du procès-verbal, signée en original par le gérant, l'administrateur délégué à la gestion journalière ou le fondé de pouvoir.

Prière de joindre une copie recto-verso de la carte d'identité.



Tribunal de l'entreprise du Hainaut  
Division Tournai  
Greffe des personnes morales  
069/25.10.17

**Attestation d'identité pour le dépôt d'un acte de personne morale**

Je soussigné(e) Madame/Monsieur .....

né(e) le .... / .... / ....., à .....

n° de registre national : .....

domicilié(e) à: .....

n° de téléphone, .....

adresse mail .....

agissant pour la société ou l'asbl.....

en qualité de .....

atteste déposer au greffe de la division de Tournai..... du Tribunal,  
l'(les)acte(s) visant à l'(aux)objet(s) suivant(s) :

- Constitution
- Nomination(s)
- Démission(s)
- Transfert de siège social
- Autres modifications : .....

en date du .... / .... / .....

Signature